



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

---



Distr:  
LIMITEE

E/ICA/PSD.4/27  
23 décembre 1985

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième session de la Conférence  
commune des planificateurs, statisticiens  
et démographes africains

Addis Abeba, Ethiopie, 3-12 mars 1986

RAPPORT SUR L'ASSOCIATION AFRICAINE DE STATISTIQUE

Table des matiers

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	1
II. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL	3 - 8	1
III. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	9 - 21	2
IV. CONCLUSIONS	22 - 24	5

## RAPPORT SUR L'ASSOCIATION AFRICAINE DE STATISTIQUE

### I. INTRODUCTION

1. L'on se rappelle que la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains avait décidé, lors de sa troisième session à Addis Abeba en mars 1984 :

- a) d'adopter l'acte constitutif de l'Association africaine de statistique;
- b) d'adopter comme langues de travail de l'Association l'anglais, le français et l'arabe;
- c) d'établir provisoirement le Secrétariat chargé de l'administration et des finances au sien de la Division de la statistique de la CEA;
- d) d'approuver en principe la désignation des candidats pour l'élection des membres du Conseil, tout en se rappelant que, conformément à l'Acte constitutif, tout groupe de dix membres ordinaires peut désigner ses propres candidats;
- e) d'inscrire un statisticien en poste à Addis Abeba sur la liste des candidats au poste de vérificateur;
- f) de dispenser les membres du paiement de leurs cotisations de 1984 pour permettre au Conseil élu d'établir les modalités de paiement.

2. La Conférence avait également reconnu la nécessité de définir judicieusement les critères présidant au choix des membres du Conseil.

### II. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL

3. L'article 23 de la Charte de l'Association stipule que le Comité ad hoc mis sur pied par la seconde Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains, assurera par interim les fonctions confiées au Comité de candidature en ce qui concerne les premières élections.

4. Le Comité ad hoc en question, composé de M. Mitik Beyene, Directeur du Bureau central de statistique de l'Ethiopie, M.K.T. de Graft-Johnson, Chef de la Division de la statistique de la CEA et R. Andrianasolo, Chef du service consultatif des recensements et enquêtes de la CEA, a aussitôt entrepris la mise au point définitive de la liste des candidats pour l'élection des membres du Conseil compte tenu des décisions prises par la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains à sa troisième session. C'est ainsi qu'il a procédé à la désignation de candidats francophones au poste de Président de l'Association et de candidats anglophones pour le poste de Président élu en vue de satisfaire le critère d'équilibre linguistique dans la composition du Conseil. Les candidats arabophones se verront attribuer l'un

des 4 postes de vice-président dont la désignation des candidats tient compte par ailleurs du critère d'équilibre géographique. Comme cela a été également recommandé par la Conférence commune, l'un des postes de vérificateurs les comptes a été réservé aux candidats basés à Addis Abeba, au siège de la CEA.

5. En fin, conformément aux dispositions de l'article 14 de la Charte de l'Association, le Comité ad hoc a inclus dans la liste des candidats pour l'élection des membres du Conseil les candidats désignés par un groupe de dix membres ordinaires de la République Unie de Tanzanie.

6. Les bulletins de vote ont été envoyés par la voie postale le 7 septembre 1984 aux 450 membres ordinaires de l'Association qui ont rempli les formulaires d'adhésion préliminaire. Le Comité ad hoc a reçu 75 réponses dans les délais prescrits pour l'élection lesquels ont dû être prolongés en raison des difficultés de communication postale entre les pays de la région.

7. Les résultats de l'élection des membres du Conseil ont été proclamés par le Comité ad hoc par lettre circulaire en date du 21 janvier 1985 à tous les membres ordinaires de l'Association ayant rempli les formulaires d'adhésion préliminaire.

8. La Division de la statistique de la CEA, de son côté, a écrit le 12 mars 1985 à tous les membres élus du Conseil pour les féliciter de leur élection, les informer qu'elle a demandé au Président de l'Association de contacter les autres membres du Conseil en vue du démarrage effectif des activités de l'Association et confirmer la disponibilité du Secrétariat de la CEA pour assister le Conseil dans l'exécution de ses tâches. Une liste complète des membres du Conseil avec leurs adresses (voir Annexe I), ainsi que des exemplaires de la Charte et du règlement intérieur de l'Association ont été joints à cette lettre.

### III. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

9. Le Président de l'Association, Monsieur Lamine Diop, Directeur du Centre européen de formation des statisticiens économistes des pays en développement (CESD), a écrit dès le 22 mars 1985 aux membres du Comité exécutif de l'Association, avec copie à tous les membres du Conseil, pour leur faire part des problèmes urgents qu'il a identifiés et auxquels il faudra apporter des solutions en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'Association. Ces problèmes concernent notamment :

- la finalisation et la diffusion des textes amendés de la Charte et du règlement intérieur de l'Association;
- la désignation d'un Secrétaire exécutif temporaire qui exercerait gratuitement des fonctions au sien de la Division de la statistique de la CEA ;
- la définition des modalités de versement des cotisations des membres de l'Association ;
- et l'élaboration d'un programme de travail, y compris la publication du Journal de l'Association.

10. Suite aux suggestions du Président de l'Association, les textes définitifs de la Charte et du règlement intérieur de l'Association ont été envoyés, en français ou en anglais, à tous les membres effectifs de l'Association, ceux qui avaient retourné à la CEA le formulaire d'adhésion préliminaire. Des efforts ont été également déployés pour transmettre ces textes à des membres potentiels ainsi qu'à des institutions et individus intéressés par le développement statistique en Afrique. La traduction de ces textes en Arabe est également envisagée pour diffusion auprès des membres effectifs et potentiels de langue arabe.

11. En ce qui concerne la désignation d'un Secrétaire exécutif temporaire, la Division de la statistique de la CEA a proposé l'un de ses membres, M. E.F. Ching'anda (Malawi), Conseiller en formation statistique, pour remplir cette fonction.

12. Certains membres de l'Association ont envoyé des lettres à la Division de la statistique de la CEA pour se féliciter du succès des élections des membres du Conseil et s'enquérir du programme d'activités de l'Association. Ce programme d'activités fait justement partie des préoccupations prioritaires du Président de l'Association qui a proposé la tenue à Addis Abeba, du 8 au 10 juillet 1985, de la première réunion du Comité exécutif. Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Charte de l'Association, le Comité exécutif est composé du Président, du Président élu, du Secrétaire général et trésorier et du Rédacteur en chef. Le Président a entrepris de négociations auprès de l'Office statistique des Communautés européennes en vue du financement de cette réunion. Il avait indiqué que ses démarches avaient de très bonnes chances d'aboutir. Malheureusement, les dates proposées coïncidaient avec la tenue à Addis Abeba du Sommet économique de l'organisation de l'unité africaine (O.U.A.), au cours de la période 10 - 24 juillet 1985. La période août - octobre 1985 ne convenait pas non plus aux membres du Comité en raison de divers engagements.

13. Finalement la première réunion du Comité exécutif s'est tenue à Addis Abeba les 11 et 12 novembre 1985, à la suite de la quatrième réunion des Directeurs des centres participant au programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA). L'ordre du jour de cette première réunion comportait les points suivants :

1. Interprétation du mandat du Comité exécutif et du Conseil de l'AFSA;
2. Montant et modalités de versement des cotisations ;
3. Financement des réunions : Comité exécutif, Conseil, Assemblée générale ;
4. Publications de l'AFSA ;
5. Propositions d'un programme de travail au Conseil et à l'Assemblée générale ;
6. Questions diverses.

14. Le Chef de la Division de la statistique et le Chef du Service consultatif des recensements et enquêtes de la CEA ont participé à cette réunion en qualité d'invités. Les conclusions de la réunion seront soumises à la première réunion du Conseil de l'Association en mars 1986 avant d'être examinées par l'Assemblée générale dont la première réunion est également prévue en mars 1986, en marge de la quatrième session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains. Une deuxième réunion du Comité exécutif est prévue quelques jours auparavant afin de mettre au point, entre autres, les recommandations au Conseil et à l'Assemblée générale.
15. Il faudrait en outre indiquer que le Président et le Président élu de l'Association avaient convoqué le 19 août 1985, à Amsterdam, en marge de la 44ème session de l'Institut international de statistique, une réunion d'information des participants africains à cette session. Outre les informations relatives à la création de l'Association et aux conditions d'admission en qualité de membre, des échanges de vue ont eu lieu sur diverses questions importantes telles que le Siège du Secrétariat administratif, les réunions de l'Assemblée générale, le paiement des cotisations, le Journal de l'Association et la publicité concernant l'Association.
16. En ce qui concerne le siège du Secrétariat administratif, les participants ont été d'avis qu'il ne s'agissait pas d'un problème urgent étant donné qu'il est situé provisoirement au sien de la Division de la statistique de la CEA, à Addis Abeba. La question de transfert dans un autre lieu ne pourra être considérée que lorsqu'une proposition satisfaisante est faite par un pays de la région pour abriter le siège définitif de l'Association.
17. Les participants ont estimé qu'il était pratique d'organiser les réunions de l'Assemblée générale de l'Association en marge de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains qui se tient au cours des années paires. Toutefois, certains participants ont souhaité que, à terme, les réunions de l'Assemblée générale de l'Association soient organisées indépendamment d'autres réunions afin de permettre à un plus grand nombre de membres d'y participer.
18. Pour ce qui est du paiement des cotisations, les participants ont souligné la nécessité urgente de résoudre le problème concernant les modalités de paiement en raison de l'existence du contrôle de changes dans plusieurs pays de la région. Il a été reconnu que la mobilisation des ressources financières constitue l'une des tâches prioritaires du Comité exécutif et du Conseil en vue de permettre à l'Association de fonctionner normalement. En plus des ressources provenant des cotisations et des activités de l'Association, il serait nécessaire de négocier des subventions et dons auprès des institutions et organisations intéressées par le développement statistique en Afrique.
19. Les participants ont recommandé que les travaux relatifs à la création du Journal de l'Association commencent sans tarder en raison du temps nécessaire à cet effet. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'apporter un soin particulier à l'aspect scientifique du Journal qui devrait diffuser les connaissances statistiques, compte tenu des expériences acquises dans la région et ailleurs.

Il a été suggéré que le Redacteur en chef du Journal soit assisté par d'autres membres. En effet, il a été estimé que, en vue d'assurer le succès du Journal, il faudrait disposer de membres compétents, recevoir des articles en quantité suffisante et de façon régulière et sélectionner les meilleurs articles pour avoir une publication de qualité.

20. Quant à la question de publicité, les participants ont jugé utile de faire connaître l'Association à tous les membres potentiels ainsi qu'à tous ceux qui sont intéressés par le développement statistique en Afrique (individus, instituts de recherche, institutions publiques et privées, organisations internationales, etc.). A cet effet, il a été suggéré que l'on publie des articles sur l'Association dans les revues et journaux à grande diffusion.

21. Enfin, les participants ont été informés de la création récente de l'Association des statisticiens et démographes de Côte d'Ivoire (A.S.D.E.C.I.) dont le Président, M. Daho Bakary, était présent à la réunion, et de l'existence en Egypte d'une Association de statisticiens forte qui pourrait apporter son assistance, d'une manière ou d'une autre, à l'Association africaine de statistique.

#### IV. CONCLUSIONS

22. Les décisions relatives aux affaires importantes de l'Association seront désormais prises dans le cadre de l'Assemblée générale. Néanmoins, il a paru important que la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains attire l'attention des Etats membres de la CEA afin qu'ils facilitent dans la mesure du possible la participation des statisticiens et démographes africains aux activités de l'Association africaine de statistique (AFSA) et de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA), notamment en ce qui concerne le paiement des cotisations. En effet, la situation économique actuelle de l'Afrique et les différentes réglementation en matière de devises en vigueur dans les pays de la région risquent de freiner le développement de l'Association et de l'Union.

23. Le mandat du Comité ad hoc constitué par la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains, à la deuxième session, prend fin. Les membres de ce Comité ad hoc tiennent à exprimer leurs vifs remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, leur ont apporté leur aide et ont facilité l'accomplissement de leur mission.

24. Pour conclure, il est proposé à la Conférence commune:

- d'émettre des observations et des commentaires sur l'exécution du mandat confié au Comité ad hoc; et
- de formuler des recommandations générales en vue de la promotion des activités de l'AFSA et de l'UEPA.